



Un manque d'intérêt ... pour l'intéressement !

L'accord d'intéressement groupe 2019/2021 va être mis à la signature après plusieurs réunions de négociation où 3 nouveaux critères ont été imposés unilatéralement et 100% des propositions des syndicales rejetées.



Rappel de la définition de la négociation d'après Wikipédia :



Négociation

Recherche d'un accord

✎

La **négociation** est la recherche d'un accord, centrée sur des intérêts matériels ou des enjeux quantifiables entre deux ou plusieurs interlocuteurs (on ne négocie pas avec soi-même, on délibère), dans un temps limité. Cette

La Direction des affaires sociales devrait réapprendre cette définition et la partager avec **la direction financière du groupe** pour pouvoir négocier avec les Organisations Syndicales !

Carton jaune à la Direction ! Nous n'avons pas pu obtenir :

- Une augmentation du plafond de 10 %, plafond d'intéressement qui existe depuis une vingtaine d'années
- Une augmentation d'un abondement supérieur à 1404 euros, seuil identique depuis une vingtaine d'années
- Que, lorsque les objectifs atteignent 100 % de la cible, ce critère déclenche un « plein paiement »
- etc ...

